

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 6 décembre 2018

COMPTE-RENDU

Date de convocation : jeudi 29 novembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 54

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de conseillers votants : 29

TITULAIRES PRÉSENTS :

Sylvie BLANDIN - Jean-Pierre BREVAL - Jean-Yves CALAIS - Jean CARRE - François CHARLIER - Jean-Claude CHRISTOPHE - Jean-Claude COURANT - Alexandre DELACOUR - Thierry DELAMARE - Jean-Michel DERREY - René DUFOUR - Catherine DUVALLET - Jean-Pierre DUVERE - Jean-Luc FLAMBARD - Richard JACQUET - Daniel JUBERT - Monique KWASNY - Bernard LEROY - Hervé LETELLIER - Alain LOEB - Guillemette NOS - Jacky PAUMIER - Hervé PICARD - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Nadine TERNISIEN - Christian WUILQUE - Hubert ZOUTU.

POUVOIR :

Monsieur GOY à Monsieur PAUMIER.

TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :

Daniel BAYART - Fadilla BENAMARA - Jacky BIDAULT - Jean-Philippe BRUN - Patrick COLLET - Didier DAGOMET - Dominique DELAFOSSE - Maryannick DESHAYES - Jacky FLEITH - Max GUILBERT - Marc-Antoine JAMET - Laurence LAFFILLE - Yves LANIC - Jean-Jacques LE ROUX - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Céline LEMAN - Alain LEMARCHAND - Marie-Joëlle LENFANT - Gaëtan LEVITRE - Patrick MADROUX - Pierre MAZURIER - Jean-Marc MOGLIA - Didier PIEDNOEL - Caroline ROUZEE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Philippe CROU - Florian DUREL - Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

Voir pages suivantes.

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	PLANIFICATION et PROSPECTIVE	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des temps forts de la concertation menée dans le cadre du PLUi, - Présentation du livret synthétique sur la concertation imprimé à destination du grand public. 	Thierry DELAMARE Cabinet EPICEUM
2	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Anastasia LELOUP - Acquisition d'un camion salon de coiffure pour "Le Petit Salon d'Ana" situé sur la commune d'Acquigny - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
3	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur François FOUQUET - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique "Pont-de-l'Arche Optique" située sur la commune de Pont-de-l'Arche - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
4	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Pascal AUBÉ - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boulangerie pâtisserie "La Fournée" située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
5	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Gwenaël MORTREUIL - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du bar tabac presse "Le Saint Jean" situé sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
6	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Mesdames Élodie MUDIE et Stéphanie LESUEUR - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique "Aux Fleurs des Falaises" située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
7	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Cédric VEINACHTER - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boulangerie pâtisserie "Fleurs des Blés" située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
8	Service Développement économique et implantation	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Nedra REKIK - Acquisition de matériel pour la poissonnerie "Les Délices de la Mer" située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
9	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de	Jean-Yves CALAIS

N°	SERVICE	INTITULE	Titulaire
		Monsieur Vincent THIRY - Acquisition de matériel pour la boulangerie THIRY située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation	
10	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Association ASCOVAL - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
11	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
12	Service Développement économique et implantation	COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale d'Alizay - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
13	Service Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS et PLAI contracté par LOGEAL IMMOBILIERE pour une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements collectifs - 50 rue Saint Germain à Louviers - Autorisation	Richard JACQUET
14	Service Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM contracté par la SILOGE pour une opération de réhabilitation de 89 logements individuels - Le Hameau de l'Andelle à Val de Reuil - Allongement du prêt	Richard JACQUET
15	Service Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt contracté par Habitat Coopératif de Normandie pour trois opérations de construction	Richard JACQUET
16	Service Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt contracté par la SECOMILE pour une opération de réhabilitation de 50 logements collectifs - La Roquette 2 - Louviers	Richard JACQUET
17	Service Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt contracté par la SILOGE pour une opération de réhabilitation de 62 logements collectifs et individuels - Les Cascades - Val de Reuil	Richard JACQUET
18	Service Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Mise en place d'un outil numérique de suivi de projets développé par l'ALEC27 - convention - autorisation	Richard JACQUET
19	Service Coopération décentralisée	COOPERATION DECENTRALISEE - Projets locaux de solidarité internationale - Attribution de subventions aux associations locales - Autorisation	Hubert ZOUTU
20	Service Coopération décentralisée	COOPERATION DECENTRALISEE - Commune de Bohicon - Versement du "1% déchets" pour la mise en place de structures de traitement des déchets - Convention avec l'association "Collectif Tiers Monde" - Autorisation	Hubert ZOUTU
21	Service Transition écologique et énergétique	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - Convention avec l'association "Artisans du Monde"- Autorisation	Anne TERLEZ
22	Service Administration générale et accueil	POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - Axe urbain FEDER - Validation de la proposition du comité de pré-sélection relative au projet d'aménagement de l'axe structurant et bus à haut niveau de service	Anne TERLEZ

N°	SERVICE	INTITULE	Conseil
23	Direction générale des Services	Examen de l'ordre du jour du communautaire du 20 décembre 2018	Régis PETIT
24	Tous services	Question diverses	Tous

I/ PLANIFICATION et PROSPECTIVE : présentation des temps forts de la concertation menée dans le cadre du PLUi et présentation du livret synthétique sur la concertation imprimé à destination du grand public

A l'invitation de Monsieur LEROY, Messieurs DUREL et LEMAIRE présentent les résultats de la concertation lancée dans le cadre de la rédaction du PLUiH.

Chiffres clés

Au total, 1258 participations à la concertation sur le PLUi-H ont été relevées :

- 200 à l'enquête en ligne
- 607 lors des 13 réunions publiques soit 47 participants en moyenne
- 52 lors des temps de travail sur les thématiques : balades et ateliers
- 194 lors des permanences publiques
- 56 demandes en ligne (emails)
- 70 courriers
- 79 observations dans les registres des communes et de l'Agglo

Cela représente en nombre 1,7 % de la population de l'Agglo

Participation physique : 932 personnes soit 74 % des participations totales
Participation à distance : 326 personnes soit 26 % des participations totales.



Pourquoi et pour qui une concertation

Voici les objectifs de la concertation posés dans la stratégie :

- Pour informer
- Pour s'exprimer
- Pour échanger

Parmi les nombreuses cibles de la concertation, 4 cibles prioritaires :

- Les habitants et usagers du territoire (commerçants, salariés, touristes...)
- Le Conseil de Développement Durable (C2D)
- Les agriculteurs
- Les Personnes Publiques Consultées (PPC)



Le travail des élus

LES ÉLUS DU TERRITOIRE : UN LIEN PERMANENT INDISPENSABLE

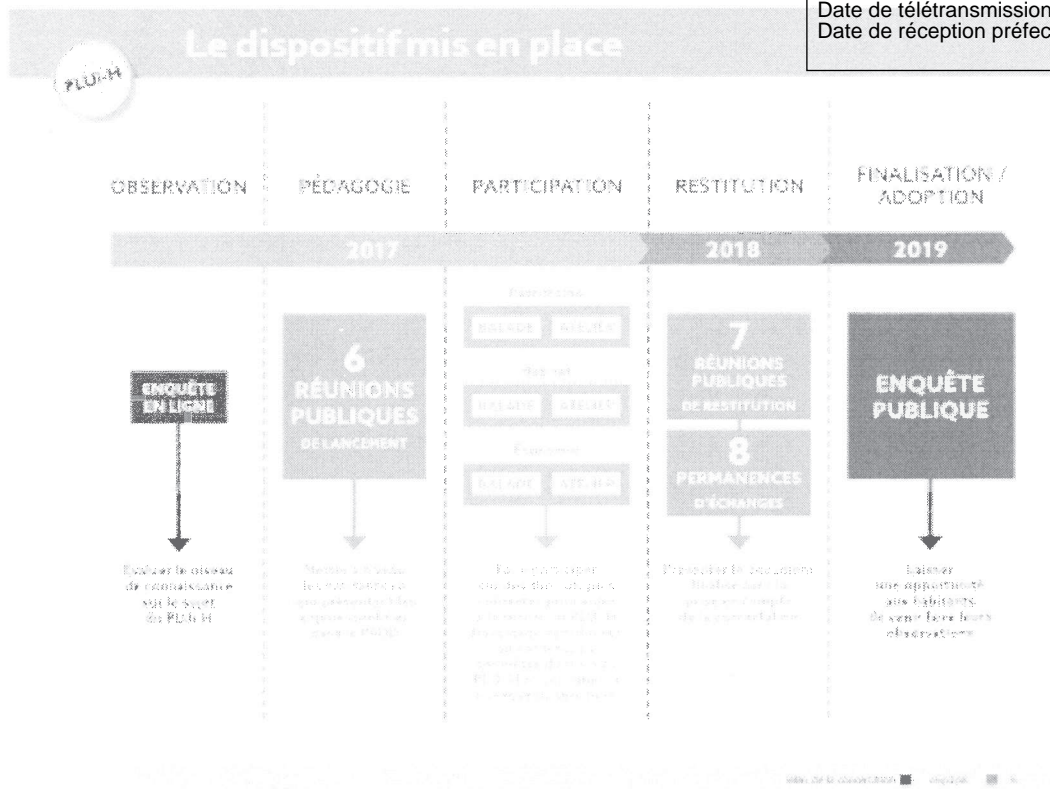
Le dispositif mis en place

- Nombre de réunions en 2016 : 91
- Nombre de réunions en 2017 : 123
- Nombre de réunions en 2018 : 180
- En plus de ces réunions de travail, 3 séminaires permettent de faire des points d'étape sur l'avancée des travaux et sur la concertation grand public. Ces Universités d'été du PLU-H ont eu lieu en septembre 2017 et en juin 2018, la prochaine aura lieu à l'été 2019.

Ce travail de terrain a permis d'écrire le règlement commune par commune, au plus près des territoires et de leurs habitants



Le règlement communal



L'enquête en ligne

Résultats :

- 200 participations.
- 75 % de propriétaires avec de fortes attentes sur la construction de maisons individuelles.
- 86 % habitent sur le territoire de l'Agglo mais 43 % seulement estiment en avoir une bonne connaissance.
- 90,5 % sont favorables au regroupement intercommunal.
- Moins de 6 % des participants n'ont aucune idée de ce qu'est un PLUI-H.
- 34 % seulement ont une connaissance relativement poussée des domaines d'application de ce document.
- 20 % pensent que ce document doit se construire en concertation avec les citoyens.
- Après définition du PLUI-H, 89 % des répondants s'estiment concernés.

PLUi-H

Les premières réunions publiques

Cinq réunions se sont tenues à l'automne 2017 et une au printemps 2018 de manière homogène sur le territoire (au niveau des espaces de vie) afin que chaque habitant puisse assister à une réunion à proximité de son domicile.

6 RÉUNIONS PUBLIQUES DE LANCEMENT



Objectif : présenter les enjeux de développement du territoire à travers la présentation du PADD. Créer un socle commun de connaissances sur le sujet du PLUi-H. Traiter les questions et répondre aux inquiétudes de la population.

Quelques chiffres

- 364 participants sur les 6 réunions soit un nombre moyen de 60 participants par réunion
- 57 questions posées par les participants soit un peu moins de 10 questions posées par réunion

Source : Mairie de Louviers, Mairie de Louviers, Mairie de Louviers, Mairie de Louviers, Mairie de Louviers, Mairie de Louviers

Les filières thématiques



BALADES

- | | | |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| 1 ACQUISNY
Mercredi 29 novembre
14 participants | 2 LOUVIERS
Samedi 2 décembre
14 participants | 3 AXE STRUCTURANT
Lundi 11 décembre
8 participants |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|

ATELIERS

- | | | |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| 1 LOUVIERS
Mercredi 6 décembre
2 participants | 2 LOUVIERS
Lundi 11 décembre
9 participants | 3 LOUVIERS
Mardi 19 décembre
6 participants |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------|

Le premier temps a permis de faciliter l'appréhension des enjeux du PLUi-H par les participants en les localisant sur le territoire. Ainsi, le second temps d'atelier a permis la formulation de propositions à même d'en orienter l'écriture du PLUi-H.

Suivant chaque thématique, des intervenants dédiés étaient mobilisés.

Source : Mairie de Louviers, Mairie de Louviers, Mairie de Louviers, Mairie de Louviers, Mairie de Louviers, Mairie de Louviers



Le dispositif : permanences + réunions

7 RÉUNIONS PUBLIQUES DE RESTITUTION ET 8 PERMANENCES

Automne 2018 - Bilan de la concertation et arrêt du PLU+H



PERMANENCES

A SAINT-DIDIER-DES-BOIS Mardi 2 octobre 9 participants	A LA BAYE-MALHERBE Mardi 3 octobre 20 participants	1 CRIQUESEL-SUR-SEINE Mercredi 10 octobre 35 participants	C LOUVIERS Vendredi 17 octobre 26 participants
B ANDÉ Mercredi 7 novembre 37 participants	2 VAL-DE-REUIL Jeudi 12 novembre 13 participants	1 ACQUIGNY Mardi 13 novembre 34 participants	8 LE MANSUR-SUR-SEINE Mercredi 14 novembre 20 participants

RÉUNIONS PUBLIQUES

1 SAINT-DIDIER-DES-BOIS Mardi 2 octobre 46 participants	3 PONT DE L'ARCHE Mercredi 10 octobre 24 participants	5 LOUVIERS Vendredi 19 octobre 37 participants
4 ANDÉ Mercredi 7 novembre 78 participants	6 LITRY Jeudi 12 novembre 25 participants	6 ACQUIGNY Mardi 13 novembre 39 participants
		7 PITHVS Mercredi 14 novembre 40 participants

PLU+H - Bilan de la concertation et arrêt du PLU+H - Automne 2018 - Bilan de la concertation et arrêt du PLU+H



Le dispositif : permanences + réunions

7 réunions publiques se sont tenues à l'automne 2018 de manière homogène sur le territoire (au niveau des espaces de vie) afin que chaque habitant puisse assister à une réunion à proximité de son domicile.

Un objectif : présenter les règles d'urbanisme écrites et montrer comment les inquiétudes et questions soulevées lors des premières réunions publiques, balades et ateliers ont été prises en compte.

Quelques chiffres :

- 293 participants sur les 7 réunions soit un nombre moyen de 35 participants par réunion
- 91 questions posées par les participants soit environ 20 questions posées par réunion
- 5 000 flyers distribués

8 permanences publiques dans les mairies et salles des fêtes des espaces de vie ont eu lieu en amont des réunions publiques. Ces permanences permettaient à chaque habitant de venir poser ses questions et d'obtenir des réponses individualisées.

Un objectif : répondre aux questions individuelles afin de réserver les débats des réunions publiques aux enjeux collectifs.

Quelques chiffres :

- 294 participants aux permanences soit 24 participants par permanence en moyenne
- 5 000 flyers distribués

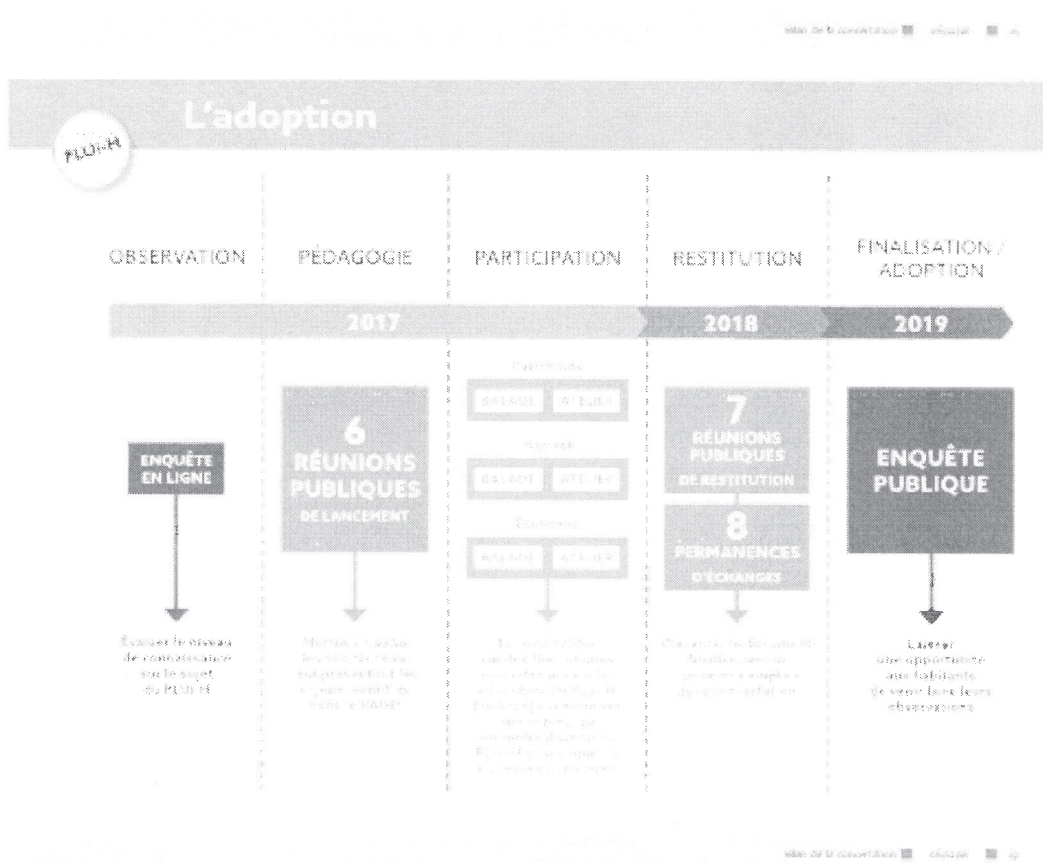
PLU+H - Bilan de la concertation et arrêt du PLU+H - Automne 2018 - Bilan de la concertation et arrêt du PLU+H

Les réunions publiques de clôture



Retour sur les questions :

- La thématique de l'habitat est celle qui a suscité le plus de questions de la part des habitants.
- Ensuite viennent les questions autour de la préservation du cadre de vie, des surfaces agricoles et des prérogatives de l'Agglomération.
- Des questions d'ordre technique ont également été posées et les réponses ont été systématiquement apportées par les équipes de l'Agglomération.



A l'issue de cette présentation, Monsieur LEROY salue la qualité du travail effectué. Monsieur LEROY s'interroge néanmoins sur la destination finale du document imprimé.

Monsieur DUREL précise que ce document a été créé à l'attention des élus et du grand public, pour marquer la fin de la concertation et pour communiquer sur des éléments partagés. Ce document témoigne, en toute transparence, du travail de co-construction du futur PLUI-H entre les habitants et les communes.

En reprenant les éléments-phares issu du travail de concertation, ce document et les communes ont tenu leurs engagements.

Ce document marque également la fin d'une étape et l'ouverture de la phase d'enquête publique.

Insistant sur le fait que « *le service a effectué un travail de romain* », Monsieur DELAMARE confirme que cette publication doit accompagner le lancement de l'enquête publique.

Quelques élus, au premier rang desquels figure Monsieur LETELLIER, s'inquiètent du fait que des remarques ne semblent pas avoir été prises en compte.

Monsieur PETIT les rassure sur le fait qu'elles ont été prises en compte.

Monsieur LETELLIER ne partage pas du tout cet optimisme.

Monsieur DELAMARE rappelle « *que le document n'est pas arrêté pour 20 ans sans pouvoir être modifié et qu'il y aura forcément des corrections à partir de 2020* ».

Monsieur LEROY souligne, avec satisfaction, qu'il s'agira « *du premier et du seul PLUI-H de l'Eure. Les services du Conseil départemental et de la Préfecture apprennent avec nous. En ce sens, nous sommes des défricheurs.*

J'attire également votre attention sur le fait qu'il faudra un vote unanime des communes. Sinon, 20 communes feront l'objet du RNUI ce qui, bien sûr, ne sera pas satisfaisant ».

Monsieur DELAMARE précise « *qu'il sera toujours possible de modifier le règlement d'urbanisme d'une commune. Il ne faut pas s'affoler* », martèle-t-il.

En guise de conclusion, Monsieur LEROY remarque que « *légalement, cela laisse beaucoup plus de latitude aux maires. Sincèrement, par rapport à ce que nous avons connu, ce PLUI-H laisse beaucoup plus de responsabilités aux maires* ».

II/ DB 2018-46 - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Anastasia LELOUP - Acquisition d'un camion salon de coiffure pour "Le Petit Salon d'Ana" situé sur la commune d'Acquigny - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de verser une subvention d'un montant de 11 550 € HT à Madame Anastasia LELOUP au titre de l'Opération Urbaine Collective,
- accepte de conclure une convention d'octroi de subvention avec Madame Anastasia LELOUP.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
11 550 € HT	5 775 € HT	5 775 € HT

III/ DB 2018-47 - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Collective de Modernisation - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur François FOUQUET - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique "Pont-de-l'Arche Optique" située sur la commune de Pont-de-l'Arche - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de verser une subvention d'un montant de 5 910 € HT à Monsieur François FOUQUET au titre de l'Opération Urbaine Collective,

- accepte de conclure une convention d'octroi de subvention avec Monsieur PASCAL FOUQUET.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
5 526 € HT	2 763 € HT	2 763 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
384 € HT	192 € HT	192 € HT

IV/ DB 2018-48 - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Pascal AUBÉ - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boulangerie pâtisserie "La Fournée" située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de verser une subvention d'un montant de 16 400 € HT à Monsieur Pascal AUBÉ au titre de l'Opération Urbaine Collective,
- accepte de conclure une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Pascal AUBÉ.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
8 000 € HT	4 000 € HT	4 000 € HT

VI/ DB 2018-49 - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Gwenaël MORTREUIL - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR du bar tabac presse "Le Saint Jean" situé sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de verser une subvention d'un montant de 10 540 € HT à Monsieur Gwenaël MORTREUIL, au titre de l'Opération Urbaine Collective,
- accepte de conclure une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Gwenaël MORTREUIL.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
2 140 € HT	1 070 € HT	1 070 € HT

VII/ DB 2018-50 - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Mesdames Élodie MUDIE et Stéphanie LESUEUR - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boutique "Aux Fleurs des Falaises" située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de verser une subvention d'un montant de 15 204 € HT à Mesdames Élodie MUDIE et Stéphanie LESUEUR, au titre de l'Opération Urbaine Collective,
- accepte de conclure une convention d'octroi de subvention avec Mesdames Élodie MUDIE et Stéphanie LESUEUR.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
8 400 € HT	4 200 € HT	4 200 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
6 804 € HT	3 402 € HT	3 402 € HT

VIII/ DB 2018-51 - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Cédric VEINACHTER - Travaux de rénovation, modernisation et mise en accessibilité PMR de la boulangerie pâtisserie "Fleurs des Blés" située sur la commune de Louviers - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS rappelle aux membres du Bureau que, dans le cadre de sa Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- accepte de verser une subvention d'un montant de 4 471 € HT à Monsieur Cédric VEINACHTER au titre de l'Opération Urbaine Collective,
- accepte de conclure une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Cédric VEINACHTER,

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

- ❖ Aide à la modernisation du point de vente :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
1 071 € HT	535,50 € HT	535,50 € HT

- ❖ Aide à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
3 400 € HT	1 700 € HT	1 700 € HT

IX/ DB 2018-52 - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Madame Nedra REKIK - Acquisition de matériel pour la

poissonnerie "Les Délices de la Mer" située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Accepte de verser une subvention d'un montant de 4 726 € HT à Madame Nedra REKIK au titre de l'Opération Urbaine Collective,
- Accepte de conclure une convention d'octroi de subvention avec Madame Nedra REKIK.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
4 726 € HT	2 363 € HT	2 363 € HT

XI/ DB 2018-53 - COMMERCE ET ARTISANAT - Opération Urbaine Collective - Aides directes aux entreprises - Projet de Monsieur Vincent THIRY - Acquisition de matériel pour la boulangerie THIRY située sur la commune de Val-de-Reuil - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Accepte de verser une subvention d'un montant de 10 367 € HT à Monsieur Vincent THIRY au titre de l'Opération Urbaine Collective,
- accepte de conclure une convention d'octroi de subvention avec Monsieur Vincent THIRY.

Cette subvention se décompose de la façon suivante :

<i>Total</i>	<i>FISAC</i>	<i>Agglo Seine-Eure</i>
10 367 € HT	5 183,50 € HT	5 183,50 € HT

XII/ DB 2018-54 - COMMERCE ET ARTISANAT - Association ASCOVAL - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de passer une convention cadre avec l'association ASCOVAL ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 18 800 € T.T.C. pour l'organisation de son programme d'animations 2018.

XIII/ DB 2018-55 - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de passer une convention cadre avec l'Union Commerciale et Artisanale de Saint-Pierre-du-Vauvray, ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 4 597 € T.T.C. pour l'organisation de son programme d'animations 2018.

XIII/ DB 2018-56 - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale et Artisanale d'Alizay - Subvention 2018 - Signature d'une convention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de passer une convention cadre avec l'Union Commerciale et Artisanale d'Alizay, ainsi que le versement d'une subvention d'un montant de 26 114 € T.T.C. pour l'organisation de son programme d'animations 2018.

XIV/ DB 2018-57 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PLUS et PLAI contracté par LOGEAL IMMOBILIERE pour une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements collectifs - 50 rue Saint Germain à Louviers - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **225 587 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°88044 constitué de 4 Lignes du Prêt.

ARTICLE 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 : Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

XV/ DB 2018-58 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt PAM contracté par la SILOGE pour une opération de réhabilitation de 89 logements individuels - Le Hameau de l'Andelle à Val de Reuil - Allongement du prêt

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, **à l'unanimité** :

ARTICLE 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

ARTICLE 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75%.

ARTICLE 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Bureau communautaire s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 :

Le bureau communautaire s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges.

XVI/ DB 2018-59 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt contracté par Habitat Coopératif de Normandie pour trois opérations de construction

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

La communauté d'agglomération Seine-Eure donne un accord de principe pour garantir à hauteur de 70% le remboursement d'un prêt d'un montant total de 320 000 € souscrit par Habitat Coopératif de Normandie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour trois opérations de construction de nouveaux logements en location-accession :

- 8 logements individuels, Domaine de la Forêt, Louviers,
- 5 logements individuels, Bois du Défend, Louviers,
- 3 logements individuels, rue de Provence, Poses.

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée sous réserve des conditions suivantes : La demande effective de garantie par Habitat Coopératif de Normandie auprès de la communauté d'agglomération Seine-Eure devra intervenir dans les 12 mois qui suivent la présente décision avec l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

XVII/ DB 2018-60 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt contracté par la SECOMILE pour une opération de réhabilitation de 50 logements collectifs - La Roquette 2 - Louviers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

La Communauté d'agglomération Seine-Eure donne un accord de principe pour garantir à hauteur de 70% le remboursement d'un prêt d'un montant total de 470 000 € souscrit par la SECOMILE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de réhabilitation de la résidence La Roquette 2 à Louviers (50 logements collectifs).

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée sous réserve des conditions suivantes : la demande effective de garantie par la SECOMILE auprès de la Communauté d'agglomération Seine-Eure devra intervenir dans les 12 mois qui suivent la présente décision avec l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

XVIII/ DB 2018-61 - HABITAT-LOGEMENT - Garantie d'un emprunt contracté par la SILOGE pour une opération de réhabilitation de 62 logements collectifs et individuels - Les Cascades - Val de Reuil

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

La Communauté d'agglomération Seine-Eure donne un accord de principe pour garantir à hauteur de 70% le remboursement d'un prêt d'un montant total de 620 000 € souscrit par la SILOGE

auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de réhabilitation de la Caspinaie
 Les Cascades à Val-de-Reuil (62 logements).

ARTICLE 2 :

La garantie est apportée sous réserve des conditions suivantes : la demande effective de garantie par la SILOGE auprès de la Communauté d'agglomération Seine-Eure devra intervenir dans les 12 mois qui suivent la présente décision avec l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

XIX/ Décision du Président n°2018-62 HABITAT-LOGEMENT - Mise en place d'un outil numérique de suivi de projets développé par l'ALEC27 - convention - autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'investissement à l'ALEC 27 à hauteur de 15 000 € pour le développement complémentaire d'un outil numérique de gestion de projets ;

Le Bureau communautaire dit également que cette subvention permettra à la Communauté d'agglomération Seine-Eure de devenir copropriétaire de cet outil numérique.

Présidente de l'ALEC 27, Madame TERLEZ ne prend pas part au vote.

XX/ DB 2018-63 COOPERATION DECENTRALISEE - Projets locaux de solidarité internationale - Attribution de subventions aux associations locales - Autorisation

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions détaillées ci-dessous :

Association	Siège	Projet	Coût total du projet	Subvention sollicitée	Proposition de la commission
ADDOR	Val-de-Reuil	Construction de trois salles de classe dans la commune de Horefonde, Région de Matam (Sénégal)	12 995,00 €	10 000 €	6 500 €
Les amis de Timia	Louviers	Construction d'un puits pastoral à Arlit commune de Timia (Niger)	7 625,00 €	3 700 €	3 700 €
TOTAL					10 200 €

XXI/ DB 2018-64 - COOPERATION DECENTRALISEE - Commune de Bohicon - Versement du "1% déchets" pour la mise en place de structures de traitement des déchets - Convention avec l'association "Collectif Tiers Monde" - Autorisation

Sur rapport de Monsieur ZOUTU le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, de verser à l'association *Collectif Tiers Monde* la somme de 85 000 € correspondant au 1% déchets au titre de l'année 2018,

Le Bureau communautaire dit également que cette somme est versée au bénéfice de la commune de Bohicon pour permettre le développement d'infrastructures de traitement des déchets.

XXII/ DB 2018-65 - TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE - Convention avec l'association "Artisans du Monde"- Autorisation

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire accepte, à l'unanimité, le soutien financier à l'association « Artisans du Monde » pour trois ans (2019 à 2021) et de verser une subvention annuelle à l'association « Artisans du Monde » à hauteur de 10 000 €.

XXIII/ DB 2018-66 - POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - Axe urbain FEDER - Validation de la proposition du comité de pré-sélection relative au projet d'aménagement de l'axe structurant et bus à haut niveau de service

Sur rapport de Madame TERLEZ, le Bureau communautaire valide, à l'unanimité, la proposition du comité de pré-sélection de l'axe urbain durable Seine-Eure relatif au projet d'aménagement de l'axe structurant et bus à haut niveau de service permettant l'instruction du dossier en commission régionale de programmation pour sollicitation des fonds FEDER.

Pour mémoire, parmi l'ensemble des opérations qui matérialisent la stratégie intégrée, l'Agglomération Seine-Eure, en tant qu'organisme intermédiaire, avait sélectionné 9 candidats suite à un appel à projet, pour les proposer au titre du cofinancement dans l'Axe 4 du FEDER pour un financement total de 8 030 000 €. L'opération d'aménagement de l'axe structurant et bus à haut niveau de service (BHNS) présentée par l'Agglomération avait été identifiée dans ce cadre.

Le coût estimatif du projet est de 7 345 658 € HT (seules les premières phases de réalisation concordantes avec le calendrier du programme opérationnel FEDER sont valorisées). Le montant de dépenses éligibles s'élève à 7 345 658 € HT.

Le comité de pré-sélection instauré par la convention de délégation de tâches signée avec le Conseil régional a été consulté par écrit en novembre 2018 afin d'examiner le dossier et de s'assurer de l'éligibilité de l'opération au programme opérationnel. Le comité de pré-sélection a proposé de retenir un montant prévisionnel de financement au titre du FEDER à hauteur de 2 436 002 € HT.

XXIV/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 :

L'ordre du jour de cette réunion n'appelle aucune remarque.

XXV/ Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 22 h 30.

Par délégation
Le Directeur Général



Régis PETIT